

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 194

Rubrik: Notes de lecture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bilans helvétiques

La Suisse aujourd'hui se vend bien. Non pas seulement pour les spéculateurs fonciers, mais aussi pour les libraires. Plus de semestre désormais sans que l'édition ne propose soit des ouvrages consacrés à notre histoire nationale récente — notamment durant le Second conflit mondial — soit des descriptions, des analyses, des interprétations des problèmes actuels. De cette vogue nouvelle, signe d'un renouveau d'intérêt, deux ouvrages récents sortent du lot, qui méritent de ne pas passer inaperçus.

Le premier est un petit volume qui vient de paraître, fait encore assez rare pour être remarqué, en France, chez Armand Colin dans la collection U2. « La Suisse contemporaine » de Jean Rohr, maître-assistant dans une université parisienne, analyse la société et la vie politique contemporaine de notre pays. Mais il le fait d'un

point de vue fort large. Puisque, opposant la Suisse mythique des monts neigeux au malaise helvétique sourdement ressenti par beaucoup, il présente tout d'abord quelques-unes des contradictions de notre société bousculée par des mouvements démographiques, économiques, sociaux rapides. Ce qui est une façon d'aborder le fonctionnement des institutions et surtout les mécanismes des décisions politiques, dominés par l'intervention croissante des groupes socio-professionnels, le poids des moyens de communication de masses, le glissement vers le pouvoir exécutif et administratif. Ainsi commence un présent où se repose le problème de la répartition des tâches et des ressources entre Confédération et cantons et où s'esquissent les traits d'un fédéralisme coopératif qui sera peut-être en mesure de sauvegarder l'originalité du système helvétique malgré le vieillissement des institutions et la remise en cause des comportements et des valeurs traditionnels. Et pour tous ceux qui souhaitent mieux comprendre l'évolution rapide que nous venons de

vivre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ouvrage d'Erich Gruner « Die Schweiz seit 1945/ La Suisse depuis 1945 » apportera de nombreux renseignements et plusieurs leçons. Certes, tout n'est pas d'égale valeur dans ce recueil de conférences prononcées durant l'hiver 1969/1970 aux Universités populaires de Berne et Zurich. Mais la plupart des conférenciers, qu'il s'agisse de spécialistes comme Jean-François Aubert (droit constitutionnel), Wilhelm Bickel (croissance et structure économique), de journalistes comme Frank Jotterand (politique culturelle), d'hommes politiques comme Max Petitpierre (politique étrangère), se sont efforcés de tirer les leçons des 25 dernières années au plus près des événements selon leur orientation politique ou culturelle.

Fait significatif, la conclusion de Jean Rohr rejoint celle qu'Erich Gruner tire du recueil dont il a dirigé la publication et des nombreux travaux qu'il anime dans son Institut d'histoire et de sociologie de la Suisse contemporaine. Une triple conclusion, pourrait-on dire en résumé. Tout d'abord la constatation d'un vieillissement certain de nos institutions par le pourrissement de certaines situations, qui se manifeste aussi bien sur le plan politique (affaire du Jura, objection de conscience), que sur le plan social. Ensuite l'évolution sensible du fonctionnement de la démocratie helvétique, le système et ses valeurs ayant perdu une partie de son pouvoir d'intégration. Enfin une lente, mais irréversible ouverture au monde contemporain qui remet en question non seulement le concept de la neutralité, mais l'ensemble de la société helvétique. Pour l'un comme pour l'autre, une Suisse, victime en quelque sorte de sa prospérité et de sa continuité, est en train de rompre sous l'empire des nécessités avec un laissez-faire par quoi se résumait toute sa philosophie d'Etat. Mais, plus profondément encore, toute l'évolution technique et économique actuelle est dominée par la menace d'une dépolitisation qui mine les fondements mêmes du régime. Il y a dans ces diagnostics convergents plus qu'une direction de recherches académiques.

taire reste la principale cause d'arrêt d'activité, sans parler des pointes saisonnières de travail et des vacances (encore inconnues de la plupart des agriculteurs : où l'insécurité de l'entreprise se double d'une injustice sociale).

La moitié des demandes en définitive peuvent être satisfaites. Succès ou échec ? Chacun reste libre de voir le verre à moitié plein ou à moitié vide.

Les paysans du Jura bernois ont choisi un autre modèle. Au lieu de faire du dépannage agricole un service interne à la profession, ils ont cherché la participation des communes et des œuvres sociales, partant de l'idée que la collectivité peut bien contribuer à cette entraide. Quarante communes sur cent quarante-six ont répondu favorablement à cette initia-

tive et cotisent à ce service ; les œuvres sociales ont débloqué un crédit modeste, mais qui permet de diminuer de moitié les frais à la charge de l'agriculteur. Fondé dans cette optique, le dépannage reste exclusivement réservé à ceux qui en ont un impérieux besoin (le motif « vacances » est donc inacceptable).

Conclusion : les failles des systèmes vaudois et jurassien sont maintenant claires. Chez les uns la demande subite est difficile sinon impossible à satisfaire, les dépanneurs engagés à plein temps étant toujours occupés ailleurs ; chez les autres une seule catégorie de demandes est prise en considération, les dépanneurs auxiliaires ne se déplaçant qu'en cas de force majeure. S'impose, semble-t-il, la recherche d'un compromis entre ces deux types de dépannage dont le principe est acquis.